

N° Adhérent :

*La MJC est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901.
adhérer à la MJC, c'est adhérer aux valeurs que porte et défend notre réseau
d'Education Populaire. En tant qu'adhérent, vous pouvez participer à la vie de
l'association, proposer des idées, vous investir dans les différentes commissions,
devenir membre du Conseil d'Administration.*

NOM :

Prénom :

Représentant légal adulte :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphones mère / père : /

Téléphone perso :

E-mail :

Sexe : F / M Date de naissance : / /

Profession : **ou** Scolaire, collégien, lycéen

Activités pratiquées (jour et heure)

- | | |
|----|----|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. |

Pour le Yoseikan-Budo, si parcours compétition, cochez la case

L'adhésion est obligatoire, annuelle, non remboursable et prise à l'inscription.

-Valable du 1er septembre au 31 août-

12€ > Moins de 18 ans, RSA, demandeur d'emploi, étudiant

20€ > Adulte

40€ > à partir de 3 personnes de la même famille

**Signature au dos
Tournez la page SVP**



Suivez-nous !



Site Internet



Instagram



Facebook





Je soutiens les projets de la MJC !

En soutenant les MJC, vous contribuez à la réalisation de projets pour les enfants et les jeunes, à la mise en place d'animations, de rencontres, et à l'organisation de manifestations culturelles.

Je fais un don de 10€ 20€ 30€ 50€ Autre :€
par chèque à l'ordre de la MJC de Gaillac

Je souhaite recevoir un reçu fiscal * : Oui Non

*Dédution fiscale : Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (ex : si vous donnez 30€ vous déduisez 19.80€ de vos impôts et cela vous coûte 10,20€)

Autorisation Parentale

Le représentant légal autorise l'adhérent :

- à adhérer et pratiquer les activités MJC,
- à rentrer tout seul après son activité,
- à être pris en photo = Droit à l'image



Inscription CLUBS D'ACTIVITES : conditions, paiements...

Les inscriptions à votre ou vos club.s d'activités sont valables pour l'année (septembre à juin).

Après un **1er cours d'essai**, toute activité engagée est due et doit être réglée dès sa pratique.

La MJC s'engage ensuite à assurer un minimum de **30 cours durant la saison** (sauf cas exceptionnel). Les clubs d'activités ne fonctionnent **pas pendant les vacances scolaires** (sauf exception) et se terminent la semaine du 15 au 20 juin 2026.

La direction se réserve le droit d'annuler un atelier ou un horaire d'atelier si le nombre de participants est insuffisant. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.

-PAIEMENT-

Echelonnement possible > 3 chèques encaissés fin oct. / début janvier / début avril

Le **remboursement d'une activité** n'est possible qu'en cas d'arrêt définitif de votre part : seule une raison médicale ou professionnelle (sur justificatif de moins d'1 mois) peut justifier une demande de remboursement. Tout mois entamé est dû.

-RÉDUCTIONS -

-10% à partir de la 2ème activité (la moins chère) ou du 2ème membre d'une même famille (les inscriptions doivent être prises en même temps)

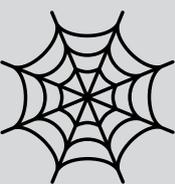
-20% pour les étudiants, demandeurs d'emploi, RSA (sur justificatif)

Pas de cumul de réductions / Pas de réduction sur le tarif couple (Salsa, Rock) / Pas de réduction sur le tarif 2 cours (Pilates, Body Fight, Gym douce) / Pas de réduction sur les cours individuels (Clavier, Batterie) / Pas de réduction sur les tarifs de l'école de danse qui sont déjà dégressifs.

Aides possibles : CAF, MSA, ANCV, Ch.collégien, Pass Culture, Pass Sport. N'hésitez pas à vous renseigner !

Le / /

SIGNATURE



Les MJC, tout un réseau !



FDMJC TARN



FRMJC OCCITANIE